PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-030-2025-05

PUBLIÉ LE 19 MAI 2025

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /

IDF-2025-05-01-00001 - Décision portant délégation de signature (3 pages) Page 3

IDF-2025-05-01-00005 - Décision portant délégation de signature (Ressources Humaines) (4 pages) Page 7

IDF-2025-05-01-00002 - Décision portant délégation de signature (Engagement dépenses et recettes) (4 pages) Page 12

IDF-2025-05-01-00006 - Décision portant délégation de signature (enseignement et formations) (4 pages) Page 17

IDF-2025-05-01-00003 - Décision portant délégation de signature (Marchés publics) (2 pages) Page 22

IDF-2025-05-01-00004 - Décision portant délégation de signature (Réponse aux appels à concurrence) (2 pages) Page 25

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2025-05-19-00001 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur François THÉOLEYRE, Directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile nord, en matière administrative (2 pages) Page 28

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

IDF-2025-05-01-00001

Décision portant délégation de signature

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Le Président

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1

1. De donner délégation de signature aux collaborateurs ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		locaux
		nom	fonction	
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Ibtissam HENANE	Responsable Administrative, Financière, Logistique	locaux CCI situés au 2 place de la bourse à Paris
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	locaux CCI situés aux 21-23-25 avenue de Paris à Versailles
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS Jean-Daniel GIL	directrice des opérations responsable pôle fonctionnel	locaux CCI situés au 191 avenue Paul-Vaillant Couturier à Bobigny
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations	locaux CCI situés 8 place Salvador Allende à Créteil
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départemental de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations	locaux CCI situés au 35 boulevard du Port à Cergy

Article 2 - gestion des fonds européens

De donner délégation de signature à Hervé PARCINEAU directeur de l'organisme intermédiaire, en charge de la gestion des fonds européens délégués par l'autorité de gestion (la région Île-de-France), à effet de signer tous les actes de gestion des crédits FEDER et FSE, à savoir :

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | www.cci-paris-idf.fr

- au titre des opérations relevant des crédits d'intervention :
    - la notification des décisions du comité de programmation des fonds de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, instance technique composée de membres de son assemblée générale,
    - la convention de mise en œuvre de l'aide,
    - la modification du montant de l'aide par voie d'avenant,
    - la notification du paiement de l'aide,
    - et de manière plus générale, tout acte de gestion, de suivi administratif, technique et financier et de contrôle des crédits de la subvention globale,

- au titre des opérations relevant des crédits d'assistance technique :
    - la demande d'aide,
    - la demande de paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement, Imane OURRAOUI, chargée de Mission Financement et Partenariat au sein de l'organisme intermédiaire, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 3 – dépôt légal

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études	Laurent TRILLES	Directeur de projet DGA POPE
Christian BOYER	Directeur Général Adjoint en charge du développement Commercial et du Services aux Entreprises		
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication		
Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage		

Article 4 – carte d'agent immobilier

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer :

- les demandes de pré-contrôle,
- les rejets de demande ,
- les notifications de radiation de carte suite à une cessation d'assurance ou à une cessation garantie ;
- les confirmations de la suppression du fichier national sans réponse dans les 30 jours suite à une cessation d'assurance ou à une cessation de garantie ,
- ainsi que tout autre document relatif aux cartes d'agent immobilier prévues à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, à l'exception des cartes elles-mêmes.

Pauline FERRERO, responsable Département des formalités et de l'information juridique
Cynthia CLEUET, responsable CFPI Isabelle CARRIERRE, chargée de mission
Marianne CHIRONNIER, chef de projet maîtrise d'œuvre Marie-Anne DEMACHY, assistante Emilie FARAJI, assistante
Mélina GUINTA, chargée administrative
Gaëlle BOUHET, conseiller

Sakina FOUNDI HAMON, conseiller
Sylvain GISCLARD, conseiller
Sandrine GORDINHO, conseiller
Nassur ISMAIL, conseiller
Fatima EL MEDE, conseiller Sylvie PARIS, conseiller
Alix REMON, conseiller
Christiane TAILLANDIER, conseiller
Sophie Ndeye THIAM, conseiller
Salah TIGHECHIT, conseiller

Karnelle BAFIBA, conseiller
Augusta CAMARA, conseiller

Maryline TREHEUX, conseiller

Article 5 – certification conforme

1. De donner délégation de signature à France MOROT-VIDELAINE, directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France. En cas d'absence ou d'empêchement, Sophie MC-CRACKEN, responsable du pôle vie des instances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.
2. De donner délégation de signature à Nathalie PIERRE, directeur général adjoint en charge des Finances et Participations pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

Article 6 – avis relatifs aux demandes de naturalisation

De donner délégation à France MOROT-VIDELAINE, directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Île-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christian BOYER, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 7 – contrat de domiciliation

De donner délégation de signature aux personnes dont les noms suivent afin de procéder à la signature et à l'enregistrement des contrats de domiciliation.

nom	**fonction**	**en cas d'absence ou d'empêchement**	
		nom	**fonction**
		Hélène RENAUD	CCID 94 CFE Conseillère Formalités
Régis LAPLANE	Responsable service Appui aux entreprises CCID 95	Arnaud GUILLAUMEAU	Conseiller Formalités CCID 95

La présent la décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1er mai 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :
Sur le site www.cci-paris-idf.fr
Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

IDF-2025-05-01-00005

Décision portant délégation de signature (Ressources Humaines)

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Le Président

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article L. 710-1 du code de commerce,
- vu l'article L. 711-8 du code de commerce,
- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'article 40 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tel que modifié par la loi n°2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante,
- vu le code du travail,
- vu le statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, de commerce et des métiers,
- vu l'accord collectif majoritaire du 6 novembre 2020 portant reconnaissance d'une unité économique et sociale et de mise en place d'un comité social et économique et de représentants de proximité,
- vu le règlement intérieur du personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,
- vu le dispositif d'accompagnement à l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse au régime général,
- vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

Décide :

Article 1

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement et à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis du Comité social économique et des radiations des effectifs des agents publics pour abandon de poste.

En cas d'absence ou d'empêchement sur proposition de ce dernier, Jacques GARAU, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 2

De donner délégation de signature à Françoise GUERIN, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, à l'effet de signer :

1. les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des collaborateurs, en CDI et en CDD, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école ainsi qu'au renouvellement des contrats à durée déterminée en cours de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris – Île-de-France à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école,
2. les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris – Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis du Comité social et économique et des décisions de radiation des effectifs des agents publics pour abandon de poste,

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | www.cci-paris-idf.fr

3. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris – Île-de-France ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité,
4. les réquisitions des collaborateurs dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens,
5. les conventions de détachement ou de mise à disposition des personnels permanents ou contractuels,
6. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire,
7. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail des agents publics et aux ruptures conventionnelles des salariés de droit privé,
8. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage de quelque nature que ce soit,
9. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie,
10. les décisions portant admission à la retraite,
11. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
12. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance,
13. les décisions relatives à la mise en place, aux modifications ainsi que celles pouvant résulter des changements de prestataires en matière de plan d'épargne entreprise, de plan d'épargne pour la retraite collectif, des régimes complémentaires de prévoyance et de remboursement de frais de santé, ainsi que de régime de retraite supplémentaire, les accords portant sur la mise en œuvre de la procédure de suppression de postes prévue aux articles 35-1 et suivants du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie et de ceux portant sur la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour motif économique prévue aux articles L. 1233-1 et suivants du Code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Diane AUSSEDAT, directrice, adjointe au DGA en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour l'ensemble des décisions et conventions visées aux points 1 à 13 ci-dessus.

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des CDD d'usage, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe,
- les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs, des bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis et les stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, des décisions de licenciement et de rupture anticipée de la relation de travail, ainsi que des décisions de radiation des effectifs des agents publics pour abandon de poste et des décisions d'admission à la retraite,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directrice Générale Adjointe Partenariats, Observations, Prospective et études (DGA POPe)		
Christian BOYER	directeur Général Adjoint en charge du Développement Commercial et du Services aux Entreprises (DGA DC-SE)	Loic DESHORS	Directeur Commercial et Marketing
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Christophe DELORME	directeur adjoint à la direction générale adjointe Finances et Participations

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des CDD d'usage, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école,
- les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs des directions, établissements, écoles ou services rattachés à la direction dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, des décisions de licenciement et de rupture anticipée de la relation de travail, ainsi que des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste des agents publics et des décisions d'admission à la retraite,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Sabrina COPIN	directrice des opérations
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice des opérations
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mathieu DESPERBASQUE	directeur des opérations
Laure DUBOIS-IMBÉRY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val- d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations

directions rattachées			
Mathieu BOULANGER	directeur, direction Audit et Inspection générale		
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication	Elodie FLORA	responsable communication corporate et relations presse, Adjointe à la Directrice de la Communication
Benoît ICARD	directeur de la Stratégie immobilière		

Cécile ECALLE	directeur de l'apprentissage		
Cécile ECALLE	directeur de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et Innovation pédagogique
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif
école			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directrice du CFA des sciences		

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1er mai 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

Chambre de commerce et d'industrie de région
Paris - Île-de-France

IDF-2025-05-01-00002

Décision portant délégation de signature (Engagement dépenses et recettes)

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Le Président

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- vu l'articles R. 711-68 du code de commerce,
- vu le cadre OBCF du réseau des CCI approuvé par la tutelle le 14 novembre 2022,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

de donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer :

1. les engagements de dépenses,
2. les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise)

dans les conditions définies ci-après :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
chambres de commerce et d'industrie départementales					
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Ibtissam HENANE	Responsable Administrative, Financière, Logistique	société n° 1310 CF : tous	dépenses et recettes
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	société n° 1380 CF : tous	dépenses et recettes
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL Jean-Baptiste PORTEFAIX	directrice des opérations responsable administratif, financier et logistique	société n° 1320 CF : tous	dépenses et recettes
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE Jean-Daniel GIL	directrice des opérations responsable pôle fonctionnel	société n° 1330 CF : tous	dépenses et recettes
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée			société n° 1340 CF : tous	dépenses et recettes

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08 | T. 01 55 65 71 00 (appel direct)
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | www.cci-paris-idf.fr

	départementale de la CCI Val-de-Marne				
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY Valérie MARSAULT	directrice des opérations chargée de mission finances	société n° 1350 CF : tous	dépenses et recettes
directions générales et directions rattachées					
Jacques GARAU	directeur général délégué	Loïc CHOUIN	directeur de projet	société n° 1110 CF : C411	dépenses et recettes
Jacques GARAU	directeur général délégué	Paul LAFFORGUE	directeur MOA stratégie SI	société n°1920 domaine informatique	dépenses
Jacques GARAU	directeur général délégué	Hervé PARCINEAU	directeur de la Mission Europe	société n° 1110 CER 2E17	dépenses et recettes dépenses
Mathieu BOULANGER	directeur, direction Audit et Inspection générale			société n° 1110 CF : C420	dépenses et recettes
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la Communication	Elodie FLORA	adjointe à la directrice de la communication	société n° 1110 CF : C403	dépenses et recettes
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études	Laurent TRILLES	Directeur de projet DGA POPE	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Christian BOYER	Directeur Général Adjoint en charge du développement Commercial et du Services aux Entreprises	Loïc DESHORS	Directeur Commercial et Marketing	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Isabelle SAVELLI	responsable du pôle Données Economiques et DATA			société n°1400 CF : 2N64 à 2N69	recettes
Sophie Mc CRACKEN	responsable Vie institutionnelle			société n°1400 CF : 2N61	recettes
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER, (dépenses et recettes)	directeur, adjoint au DGA CCI International Paris IdF	sociétés n° 1140 CF : tous	dépenses et recettes
Luc DARDAUD	responsable du département facilitations du commerce extérieur	Christina VIEIRA (recettes)	responsable du service Visa	société n° 1140 CF : 2I91	recettes
Laurence CARRARA	responsable du service foires et salons			société n° 1140 CF : 2I92	recettes
Agnès GOMES	responsable du service département			société n° 1140 CF : 2I9D 2I9C	recettes

	évènements, réseaux et partenariats				
Benjamin TISSOT	chef du Service Développement International des Territoires			société 1140 CF 2I9G	recettes
Jean-Michel JOLLY	responsable du service TFE TECH ET INDUSTRIE			société n° 1140 CF : 2I9F	recettes
Benoit MAILLE	chargé de mission "Intelligence économique et coopération"			société 1140 CF 2I9J	recettes;
Agathe PACARD	responsable TFE ART DE VIVRE SANTE AGROTECH			société n° 1140 CF : 2I9E	recettes
Xiao-Qing PELLEMELE	responsable du Comité d'échanges franco-chinois			société n° 1140 CF : 2I9C	recettes
Sophie LOGEOT	Responsable du pilotage numérique			société n° 1140 CF : 2I24	recettes
Thierry MENUET	Directeur Sécurité & Sûreté			société n° 1500 CF : 6P01	dépenses et recettes
Christophe CHERIOT	gestionnaire moyens généraux Friedland			société n° 1510 CF : 2USB, 2USD	dépenses et recettes
Françoise GUERIN	Directrice générale adjointe en charge des ressources humaines	Diane AUSSEDAT	directrice adjointe	société n° 1110 CF : C410 sociétés n° 8010, 8020, 8030 CF : tous	dépenses et recettes
		Marie-France ZUMOFEN	Directrice de projets en Ressources Humaines	(formation continue) Société n° 1110 CF : 2D04 EOTP : 2D04FCCAT	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Christophe DELORME	Responsable du pilotage financier groupe	société n° 1110 CF : C426	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Christophe DELORME	Responsable du pilotage financier groupe	sociétés n° 1120, 7010 CF : tous	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Christophe DELORME	Responsable du pilotage financier groupe	société n° 2200 CF : tous 2300 esiee 2110 dfcta	dépenses et recettes

Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge du pôle Education	Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage	sociétés n° * 2010 *2030 * 2040, 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Cécile ECALLE	directeur de l'apprentissage			sociétés n° *2010 *2030 CF : tous	dépenses et recettes
Philippe BIDAULT	responsable MOA Stratégique			sociétés n° *2010 CF4A23	Dépenses et recettes
Philippe REGIMBART	directeur de la Politique éducative			société n° 2010 CF4A17, 4A26, 4A29, 4A35	dépenses et recettes
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences			société n° 2030 CF : 3Z10	dépenses et recettes
Cécile ECALLE	directrice de l'Attractivité Internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique	société n° 2040 CF : tous	dépenses et recettes
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	société n° 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Raphaël GNANOU	responsable CCMP Publishing	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	société n° 2150 CF 4E02	dépenses et recettes

La présent la décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1er mai 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :
Sur le site www.cci-paris-idf.fr
Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

IDF-2025-05-01-00006

Décision portant délégation de signature (enseignement et formations)

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Le Président

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1 - enseignement, recherche et formation

De donner délégation de signature à Thomas JEANJEAN, directeur général adjoint chargé de l'Education, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la direction générale adjointe en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère.

En cas d'absence ou d'empêchement, Cécile ECALLE, directrice de l'apprentissage, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 2 - établissements d'enseignement

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions, pour signer :

- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère,
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants,
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours.

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08 | T. 01 55 65 71 00 (appel direct)
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | www.cci-paris-idf.fr

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Cécile ECALLE	directrice de l'apprentissage		
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences		
Cécile ECALLE	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique
Valérie AILLAUD	directeur de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif

Article 3 – formations boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les actes et attestations délivrés dans le cadre de la formation :

1. spécifique sur les droits et obligations attachés à la vente à emporter de boissons alcooliques entre 22 heures et 8 heures prévue à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique,
2. en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration traditionnelle, cafétérias et autres libres services et restauration de type rapide prévue à l'article D. 233-6 du code rural et de la pèche maritime,
3. à la création d'entreprise (5 jours pour entreprendre) :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Sabrina COPIN	directrice des opérations et partenariats	
Maxime GARRETA	directeur général délégué départemental Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Jean-Baptiste PORTEFAIX	responsable administratif, financier et logistique	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mathieu DESPERBASQUE	directeur des opérations	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

Laure DUBOIS IMBERY	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Régine CASTAGNET	responsable coordination régionale Compétitivité et projets de territoires	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

Article 4 – apprentissage

De donner délégation de signature au collaborateur dont le nom suit, dans la limite de ses attributions, pour signer les contrats d'apprentissage et les conventions de financement y afférentes.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	Fonction
Cécile ECALLE	Directrice de l'apprentissage		
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences	Catherine GOUDOT	Responsable Administration et Performance du CFA des Sciences

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1er mai 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :
Sur le site www.cci-paris-idf.fr
Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

IDF-2025-05-01-00003

Décision portant délégation de signature (Marchés publics)

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Le Président

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le code de la commande publique
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1

De donner délégation de signature à Benoît ICARD, directeur de la stratégie immobilière, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés relatifs à l'ouvrage public ainsi que les actes se rapportant à passation et l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des marchés de maintenance et d'entretien.

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 40.000 € HT,
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'un montant inférieur à 90.000 € HT,

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Ibtissam HENANE	Responsable Administrative, Financière, Logistique
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice des opérations
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations
Laure DUBOIS-IMBÉRY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Régis BOULAY	responsable du département services aux entreprises
directions générales et directions rattachées			
Jacques GARAU	Directeur général délégué		
Mathieu BOULANGER	Directeur, direction Audit et Inspection générale		

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | www.cci-paris-idf.fr

Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication	Elodie FLORA	responsable communication corporate et relations presse, Adjointe à la Directrice de la Communication
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études	Laurent TRILLES	Directeur de projet DGA POPE
Christian BOYER	directeur général adjoint en charge du développement Commercial et du Services aux Entreprises	Loïc DESHORS	Directeur Commercial et Marketing
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Françoise GUERIN	directrice générale adjointe en charge des ressources humaines	Diane AUSSEDAT	directeur adjoint au DGA RH & RSE
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Christophe DELORME	responsable du pilotage financier groupe
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Cécile ECALLE	Directeur de l'apprentissage
Cécile ECALLE	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directrice du CFA des sciences		
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif

La présent la décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1er mai 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :
Sur le site www.cci-paris-idf.fr
Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

IDF-2025-05-01-00004

Décision portant délégation de signature (Réponse aux appels à concurrence)

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Le Président

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les actes de candidature à des mises en concurrence et à des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics, ...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés, sans limitation de montant des recettes prévisionnelles totales des opérations projetées.

En cas d'absence ou d'empêchement et sur proposition de ce dernier, Jacques GARAU, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies, des actes de candidature à des mises en concurrence et des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

nom	**fonction**	**en cas d'absence ou d'empêchement**		**Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région**
		nom	fonction	
chambres de commerce et d'industrie départementales				
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Sabrina COPIN	Directrice des Opérations et Partenariats	< 150.000 € HT
Maxime GARRETA	délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	< 150.000 € HT
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine			< 150.000 € HT
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations	< 150.000 € HT
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne			< 150.000 € HT

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
		nom	fonction	
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départemental de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations	< 150.000 € H
directions générales et directions rattachées				
France MOROT-VIDELAINE	directrice Générale Adjointe Partenariats, Observations, Prospective et études (DGA POPe)	Laurent TRILLES	Directeur de projet DGA POPE	< 700.000 € HT
Christian BOYER	directeur Général Adjoint en charge du Développement Commercial et du Services aux Entreprises (DGA DC-SE)	Loïc DESHORS	Directeur Commercial et Marketing	< 700.000 € HT
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France			< 700.000 € HT
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Cécile ECALLE	directeur de l'apprentissage	< 700.000 € HT
Cécile ECALLE	directeur de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et Innovation pédagogique	< 150.000 € HT
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	< 150.000 € HT
écoles				
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences	Carole BELLAICHE	Responsable de développement commercial	< 150.000 € HT

La présent la décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1er mai 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :
Sur le site www.cci-paris-idf.fr
Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2025-05-19-00001

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur François THÉOLEYRE, Directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile nord, en matière administrative

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques

Arrêté

portant délégation de signature à Monsieur François THÉOLEYRE,
Directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile nord,
en matière administrative

Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de paris
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code des transports et notamment ses articles L.6211-1, L.6412-1 à L.6412-3, R6211-2, R6412-2, R.6412-12 et R.6433-2 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 modifiée relative à la sécurité quotidienne ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 97-1198 du 19 décembre 1997 modifié pris pour l'application au ministre de l'équipement, des transports et du logement du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 97-1199 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application au ministre de l'équipement, des transports et du logement de l'article 2 (2°) du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;Vu l'arrêté ministériel n° AGR000132243294 du 29 novembre 2024 portant placement en position normale d'activité sortante non payée, qui nomme Monsieur François THEOLEYRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 avril 2025 d'affectation de Madame Florence LEBLOND, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, en qualité d'adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Vu la décision du 15 février 2024 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. François THEOLEYRE, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts de classe exceptionnelle, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France : la délivrance, la transformation en licence temporaire, la suspension et le retrait de la licence d'exploitation de transporteur aérien et l'autorisation d'exploiter des services aériens mentionnés aux articles L.6412-1 à L.6412-3 du code des transports, l'autorisation d'utiliser un aéronef immatriculé à l'étranger et l'autorisation d'affréter un aéronef d'un autre transporteur aérien, et de proposer les transactions prévues par l'article R.6433-1 du code des transports.

Les décisions susvisées sont applicables aux entreprises ayant leur principal établissement ou leur siège social dans la région d'Ile-de-France, si ces entreprises exploitent uniquement des aéronefs d'une masse maximale au décollage inférieure à 10 tonnes ou d'une capacité inférieure à 20 sièges, sauf si cette entreprise exploite des services réguliers internationaux.

Article 2 : En cas d'absence ou d'indisponibilité de M. François THEOLEYRE, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord, délégation de signature est donnée aux agents suivants placés sous son autorité dans les limites de leurs attributions, à l'effet de signer les actes ou décisions prévus à l'article 1er :

- Mme Florence LEBLOND, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;
- Mme Julie ROUDET, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du département surveillance de Roissy-Charles de Gaulle ;
- Mme Christelle DEGARDIN, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet du directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;
- M. Laurent ROBERT, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division développement durable.

Article 3 : L'arrêté n° IDF-2025-02-18-00001 du 18 février 2025 portant délégation de signature à Monsieur François THÉOLEYRE, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile nord, en matière administrative, est abrogé.

Article 4 : La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/ et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 19 mai 2025

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME